

Communiqué de presse de la direction régionale de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté

Entrée en monoparentalité en Bourgogne-Franche-Comté : un choc financier fort

L'entrée en monoparentalité impacte fortement le niveau de vie médian, qui baisse de 27 % pour les mères et de 17 % pour les pères à partir de l'année où ils élèvent seuls leurs enfants. Cette chute brutale fait passer un quart des nouvelles familles monoparentales sous le seuil de pauvreté. Au total, l'année de leur constitution, 38 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté.

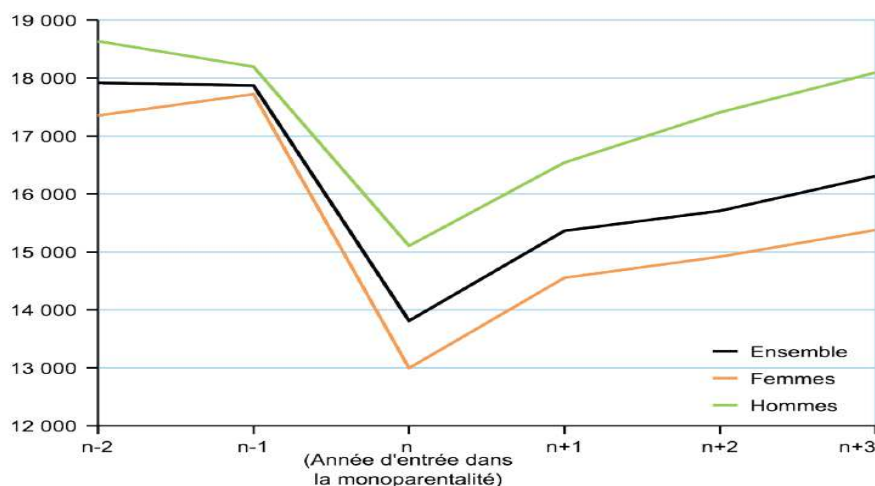
Malgré un niveau de vie en baisse, la moitié des familles monoparentales ne changent pas de logement. C'est particulièrement vrai pour les hommes, et ce d'autant plus lorsqu'ils étaient propriétaires. Lorsqu'elles déménagent, 70 % des nouvelles familles monoparentales restent dans la même commune, ou à moins de 10 km.

Le niveau de vie se redresse par la suite, en fonction de l'évolution de la situation familiale. Chez les hommes cette remontée est plus rapide et plus forte, jusqu'à retrouver, 3 ans plus tard, leur niveau de vie d'avant l'entrée en monoparentalité. Ils quittent en effet plus rapidement que les femmes la monoparentalité.

27 septembre 2019

Le niveau de vie des pères chute moins que celui des mères et remonte plus vite

Évolution du niveau de vie médian annuel (en euros) sur six ans, des deux années précédant l'entrée en monoparentalité aux trois années qui lui succèdent



Source : Insee, Échantillon démographique permanent 2016

Nous contacter :

Katy Lequin
Chargé de communication externe
Insee Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03.80.40.67.11 ou 06.63.30.50.36
Mél : dr25-communication-externe@insee.fr

Consulter la publication :

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté N° 62
www.insee.fr, rubrique statistiques

Étude complémentaire sur les familles monoparentales : Ina BFC N° 61